



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 25
Conseillers en fonction 25
Conseillers Présents 21

**Séance ordinaire
du 29 septembre 2016 à 20 h 00**

**sur la convocations légale de
M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH**

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Sont présents : MM. Franck DUDT (maire), Christophe BELTZUNG (mairie délégué de Mortzwiller), Dominique RULOFS, (1er Adjoint), Henri STASCHE (2e Adjoint), Philippe RINGENBACH (4e Adjoint), Philippe SAILLEY (5e Adjoint), Benoît SITTER, conseiller municipal délégué, Mmes Anita AUBERT, Bénédicte BAUDOIN, Karine BISCHOFF, M. Eric BLONDE, Mme Dominique BRAYE, M. Claude BUESSLER, Mme Isabelle COTE, MM. Jérôme FINCK, Nicolas HIRTZ, Jean-Marc NOVIOT, Aurélien PELTIER, Jérémie ROLL, Fernand SCHMITT, Michel SETIF.

Sont excusés : M. Robert MANSUTTI (3e Adjoint) ayant donné procuration à M. Dominique RULOFS (1e Adjoint), Mme Rose-Marie FRICKER ayant donné procuration à M. Nicolas HIRTZ, Mme Corinne GRAMELSPACHER ayant donné procuration à M. Christophe BELTZUNG mairie délégué et Mme Germaine VILMIN ayant donné procuration à M. Franck DUDT Maire.

Assistait également à la séance : Mme Anne KIPPELEN, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : M. Jérémie ROLL.

Date de la convocation : 20 septembre 2016.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 juin 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Bibliothèque municipale
4. Evolution de l'ADAUHR – transformation en agence technique départementale
5. Déménagement provisoire des écoles
6. Participation citoyenne
7. Mise en valeur de la cabine haute – rue de Belfort à Soppe-le-Haut
8. Subvention Les Joyeux SCHOLLABERA
9. Examen du rapport annuel 2015 du SICTOM
10. Examen du rapport d'activité 2015 du Syndicat d'Electricité du Haut-Rhin
11. Point sur les travaux
12. Divers et communications.

POINT N° 1**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2016**

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Jérémie ROLL a été nommé en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT N° 3**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire explique que la bibliothèque municipale est gérée par des bénévoles depuis 2005. Une régie de recettes a été instituée pour l'encaissement des abonnements annuels (carte d'accès). Mme Nathalie WENDEL est régisseuse. Une convention lie la Commune et le Département pour le prêt des livres. La Commune participe à hauteur de 1 800 € par an pour l'achat de nouveaux livres.

A ce jour, le Médiabus stationne encore à Morztwiller. La médiathèque vient à Soppe-le-Haut deux fois par an pour renouveler le fonds.

Mme Anita AUBERT lance également un appel pour recruter d'éventuelles personnes ayant des connaissances informatiques pour compléter les présences aux permanences du mardi et vendredi. Un article sera inséré dans le prochain bulletin.

Vu le faible montant des encaissements à savoir entre 150 et 200 € par an une réflexion a été menée quant à une éventuelle gratuité du prêt de livres. Le Maire précise que la gratuité était déjà appliquée pour les jeunes jusqu'à 16 ans. En effet, la gestion de la régie de recettes est administrativement très lourde et suppose le passage du trésorier pour un contrôle, demande beaucoup de temps à la régisseuse et à la secrétaire de mairie. Une rencontre s'est faite avec les bénévoles et un accord a été trouvé sur ce point.

Une discussion est lancée concernant l'application des pénalités pour le retard dans le retour des documents. A ce jour, le montant est de 0.50 € par semaine et par ouvrage.

Après discussion M. le Maire propose d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017 une pénalité de 5 € par ouvrage et par semaine de retard ; ceci après une période de location de 6 semaines. M. Michel SETIF propose éventuellement de faire payer le prix d'achat de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal délibère et estime à l'unanimité des membres présents que la régie n'a plus d'utilité à partir du 1^{er} janvier 2017 et demande à ce que le régisseur verse le fonds et les tickets restants à M. le Trésorier. Une pénalité du montant du prix d'achat du livre sera appliquée pour les retards au-delà de 6 semaines. Un état sera présenté à la mairie pour exécution d'un avis des sommes à payer.

POINT N° 4**EVOLUTION DE L'ADAUHR – TRANSFORMATION EN AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) sera prochainement transformée en Agence Technique Départementale.

En effet, la loi NOTRe au travers de la suppression de la clause générale de compétence induit une évolution obligatoire de l'ADAUHR qui s'orientera encore plus vers le soutien au monde rural.

Désormais, l'Agence Technique Départementale (ATD), en tant qu'établissement public aura pour mission de délivrer à ses membres « une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Actuellement, une quarantaine d'ATD ont été créées et elles assistent les collectivités membres dans différents secteurs mais l'ADAUHR souhaite rester dans son cœur de métier principal : l'assistance en matière d'urbanisme. Dès lors, il est proposé aux communes, EPCI ainsi qu'au Département du Haut-Rhin de créer une Agence Technique Départementale sous forme d'établissement public.

Les Communes rurales bénéficieront gratuitement de l'assistance de l'ATD via l'adhésion du Département mais pour bénéficier des autres services, les collectivités devront être adhérentes pour profiter des services payants comme l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage moyennant une adhésion symbolique, la mise à jour des documents d'urbanismes, les aménagements, etc... sans mise en concurrence. A défaut, ils pourront solliciter l'ATD à travers la procédure des marchés publics mais l'ATD ne pourra pas exercer plus de 20% de son activité sur le secteur concurrentiel. Cette disposition limite l'accès des Communes qui ne seront pas membres de l'ATD aux services proposés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour envisager une adhésion à cette nouvelle Agence Technique Départementale. Il précise qu'une délibération formelle sera ensuite proposée par le Conseil Départemental pour finaliser la procédure.

Après débat, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune du Haut Soultzbach à la nouvelle Agence Technique Départementale.

POINT N° 5

DEMENAGEMENT PROVISoire DES ECOLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'avancement du chantier. Le déroulement des travaux se passe dans de bonnes conditions avec les entreprises ; il reste trois semaines avant les congés scolaires. Le déménagement d'une classe se fera au foyer rural à Soppe-le-Haut et l'autre à l'école de Mortzwiller.

M. le Maire propose de fixer le déménagement au samedi 22 octobre 2016 à partir de 8h30 rendez-vous à l'école de Soppe-le-Haut. Un appel est lancé aux personnes disponibles et à la possibilité de fournir un véhicule utilitaire pour le transport de mobilier. M. Philippe RINGENBACH et les employés communaux ont déjà procédé aux premiers rangements. Quelques parents d'élèves pourront également être présents. M. le Maire demande qu'une information soit faite auprès de notre compagnie d'assurance pour cette opération.

Concernant les travaux de l'école de Mortzwiller, M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué signale qu'il reste à faire un dernier point concernant l'aspect de la partie avant du bâtiment (côté route) notamment sur le double escalier (escalier en grès + abris toiture et escalier de secours).

M. BELTZUNG propose un escalier unique qui pourrait permettre une meilleure identité de cette façade. En ce qui concerne le coût un point sera fait au niveau du SIS ; à ce jour les dépenses suivent les prévisions.

Le SIS a engagé dès la rentrée une dépense supplémentaire pour l'installation de visiophones pour la sécurité dans les écoles ; ceci suite à une circulaire préfectorale sur la sécurité dans les écoles. M. le Maire précise également que la chaudière de l'école maternelle doit être remplacée suite au sinistre des inondations du mois de juin et que cette dépenses sera compensée en 2017 par les communes au SIS.

POINT N° 6

PARTICIPATION CITOYENNE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que Soppe-le-Haut a déjà intégré une démarche de type « voisins vigilants ». Un groupe de personnes volontaires fait suivre par mail toute information sur la sécurité dans le village dans les meilleurs délais. Le dispositif a également été élargi à Mortzwiller depuis quelques semaines pour intégrer l'ensemble du périmètre de la Commune nouvelle.

M. le Maire précise qu'actuellement, les habitants de Soppe-le-Haut sont démarchés très régulièrement et cela engendre une tension qui pourrait évoluer très négativement. Soppe-le-Haut en particulier subit de nombreux cambriolages depuis 2013 notamment dans la rue de Belfort. M. le Maire précise qu'il souhaite donc prendre un arrêté dans le cadre du trouble à la tranquillité et à l'ordre public. Il craint que certains démarcheurs ne fassent du

repérage pour préparer des cambriolages. A ce stade, lorsque nous sollicitons la gendarmerie, elle ne peut que passer contrôler les personnes et en aucun cas demander à les faire partir. M. le Maire précise que l'arrêté ne peut pas être permanent et concerner toute l'aire des deux villages d'après la réglementation conformément aux directives de la Sous-Préfecture.

Il propose donc dans un premier temps de retenir uniquement la rue de Belfort jusqu'au 31 décembre 2016. Les habitants seront informés par courrier. M. le Maire précise que la gendarmerie s'investira plus dans ce cas de figure.

Ainsi, après discussion le Conseil Municipal acte l'intégration de cette participation citoyenne sur toute la commune du Haut Soultzbach. Des panneaux pourront être installés aux entrées des villages pour signaler cette nouveauté. Une rencontre est programmée vendredi 21 octobre pour la signature d'une convention avec M. le Sous-Préfet, les gendarmes, la municipalité et les « voisins vigilants ».

M. le Maire précise également que d'importantes mesures de sécurité sont imposées pour l'organisation des manifestations locales dans le cadre de l'état d'urgence et qu'il est amené à rencontrer les associations concernées avec les autorités pour préparer les différents événements.

POINT N° 7

MISE EN VALEUR DE LA CABINE HAUTE – RUE DE BELFORT A SOPPE-LE-HAUT

M. le Maire précise que cet ouvrage date de 1927 ; il est situé à côté de la propriété des époux Michel FINCK, 1 rue de Belfort à Soppe-le-Haut.

Il reste peu de cabine de ce type dans le département : elle constitue un patrimoine. Le Syndicat d'Electricité est prêt à participer financièrement à cette opération de restauration. Enedis était sur place pour faire le point sur la partie technique.

M. le Maire présente le projet de fresque réalisé par M. Bernard LATUNER artiste de Soppe-le-Haut pour cet ouvrage et commente chaque dessin pour les différentes façades. L'assemblée estime cette proposition intéressante. L'entreprise GSCHWENDER interviendra également pour la pose d'un échafaudage, le nettoyage, la préparation des supports muraux et l'application d'une peinture acrylique. Une demande d'intervention a été engagée ; elle nécessite une opération technique importante. Les travaux pourront démarrer mi-octobre et durer quatre semaines. Les riverains seront avertis de cette démarche.

POINT N° 8

SUBVENTION LES JOYEUX SCHOLLABERA

M. le Maire présente le dossier de demande de subvention 2016 réceptionné de l'Association Les Joyeux Schollabera. Après examen et comme convenu lors de la dernière commission des associations M. le Maire propose donc de verser le montant de 200 € à cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte la proposition de 200 € :
Ne prennent pas part à la délibération les membres du bureau de l'association :

- Mme Dominique BRAYÉ, M. Jean-Marc NOVIOT.

POINT N° 9

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU SICTOM

M. le Maire présente le document élaboré par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de ROUGEMONT LE CHATEAU. Chacun des membres en a été destinataire par mail. M. Nicolas HIRTZ demande des précisions sur l'excédent existant. M. Jérôme FINCK prend la parole donne des précisions sur les finances, commente le fonctionnement actuel du service et donne des explications sur les opérations qui seront

engagées prochainement. Conformément au décret N°2404 du 11 mai 2000, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport.

M. le Maire remercie les délégués de la Communauté de Communes ; membres du SICTOM à savoir MM. Jérôme FINCK et Henri STASCHE pour le temps qu'ils consacrent à cette mission.

POINT N° 10

EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DU HAUT-RHIN

M. le Maire communique le document élaboré par le Syndicat pour l'exercice 2015. Ce document a été transmis à chacun des membres par mail. M. le Maire reprend les différents points énumérés et propose à l'assemblée d'approuver ce document. M. le Maire, membre du syndicat donne réponse aux interrogations. Le Conseil Municipal délibère donc et décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur ce document.

POINT N° 11

POINT SUR LES TRAVAUX

- **JOURNEE CITOYENNE** : samedi 17 septembre, près de 90 personnes ont participé activement à la première « Journée citoyenne » de la Commune nouvelle. Grâce à cette mobilisation, 15 chantiers ont ainsi été réalisés : mise en valeur de la source du Soultzbach dans la forêt de Mortzwiller, peinture des bornes incendie, marquage au sol, installation d'une table de pique-nique et de bancs, nombreuses créations de décorations pour l'automne et Noël, nettoyage des fontaines, aménagements autour du columbarium et d'un calvaire, enlèvement de vieilles stèles et nettoyage dans le cimetière, nettoyage dans la forêt ou encore l'organisation du repas.

M. le Maire remercie tous les bénévoles pour leur travail.

M. Benoît SITTER signale que la borne incendie située en bordure de route à hauteur du 4 Grand'Rue à Soppe-le-Haut a été oubliée.

- **COMMISSION FINANCES ET TRAVAUX :**

- M. le Maire fait le point sur la rencontre qui a eu lieu la semaine dernière. Les travaux suivants seront réalisés au courant de l'automne à savoir en priorité :
Abris bus à Mortzwiller (secteur haut du village vers Lauw), parking dans la rue du Soultzbach, sentier piétonnier entre les deux villages, entrée de l'église –
La Rue du Soultzbach sera réalisée mi-octobre.
- M. le Maire communique un état récapitulatif des différentes subventions accordées pour les dossiers de travaux en précisant que les recettes seront supérieures aux estimations de début d'année.
- Du fait du projet de sentier entre les deux villages, le Conseil Départemental a demandé de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération de Mortzwiller à côté de celui-ci de la sortie de Soppe-le-Haut pour limiter la vitesse à 50 km/h et assurer la sécurité des piétons. Cette décision n'aura aucune conséquence sur l'urbanisme de ce secteur qui reste classé comme une trame verte par le SCOT et empêche ainsi les constructions.
- M. le Maire indique également qu'une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre « construction de la mairie-annexe » à Soppe-le-Haut. Un retour des offres est prévu pour le 04 octobre.
- Déplacement du poteau EDF à Soppe-le-Haut : les travaux ont été réalisés après plus d'un an de négociation avec ERDF. Une amélioration de la visibilité au carrefour est constatée.
- Préau de l'école : suite à une visite des écoles avec Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale le 23 septembre dernier, une rencontre est prévue le 10 octobre avec un représentant des services de la sécurité pour faire le point sur l'implantation du préau à Mortzwiller.

- M. le Maire communique une décision du Maire prise en vertu d'une délégation concernant la signature d'un marché public de travaux en procédure adaptée – aménagement de voirie – rue du Soultzbach (voir document annexe).

POINT N° 12

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Suite à différentes interpellations d'habitants et de conseillers concernant la vitesse excessive pratiquée sur la traversée des deux agglomérations, M. le Maire explique qu'il y a lieu d'envisager la réalisation d'une étude de sécurité avant toute orientation de travaux. La commission des finances/travaux a d'ores et déjà donné un avis favorable pour l'inscription des crédits au budget primitif 2017.
- Gravillonnage : plusieurs personnes estiment indispensable qu'une nouvelle opération de balayage soit engagée sur la route départementale. M. le Maire précise que cette démarche se fera courant octobre et qu'il a déjà pris l'attache du département à ce sujet à plusieurs reprises.
- Arrêt de bus : M. Jérôme FINCK évoque l'idée d'implanter un arrêt de bus pour les collégiens au carrefour de la rue Kaufweg avec la Grand'Rue à Soppe-le-Haut ; vu le nombre important d'enfants dans le bas du village.
- M. le Maire fait le point suite à la rentrée scolaire. Un problème de nombres d'enfants à transporter se posera après les congés de la Toussaint suite au déménagement de la classe de Soppe-le-Haut. Le SIS se charge actuellement de faire le point sur cette situation.
- Communauté de Communes : M. Christophe BELTZUNG prend la parole suite à l'interpellation de M. Jérôme FINCK concernant les finances, les compétences et les dossiers en cours.
- Lotos bihebdomadaires au foyer rural : M. le Maire informe l'assemblée que les lotos s'arrêteront fin octobre. Par la suite, seuls les lotos de sociétés locales se tiendront au foyer rural de Soppe-le-Haut.
- M. le Maire communique différents courriers de remerciements réceptionnés des associations subventionnées par la Commune en 2016.
- Rue des Horizons à SOPPE-LE-HAUT : M. le Maire précise que la rétrocession de la voirie à l'euro symbolique pourra se faire, dès le retour de tous les accords des propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40 mn.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune du HAUT SOULTZBACH - séance du 29 septembre 2016

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 juin 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Bibliothèque municipale
4. Evolution de l'ADAUHR – transformation en agence technique départementale
5. Déménagement provisoire des écoles
6. Participation citoyenne
7. Mise en valeur de la cabine haute – rue de Belfort à Soppe-le-Haut
8. Subvention Les Joyeux SCHOLLABERA
9. Examen du rapport annuel 2015 du SICTOM
10. Examen du rapport d'activité 2015 du Syndicat d'Electricité du Haut-Rhin
11. Point sur les travaux
12. Divers et communications.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUDT Franck	Maire		
BELTZUNG Christophe	Maire délégué		
RULOFS Dominique	1 ^{er} Adjoint		
Henri STASCHE	2 ^e Adjoint		
MANSUTTI Robert	3 ^e Adjoint		RULOFS Dominique
RINGENBACH Philippe	4 ^e Adjoint		
SAILLEY Philippe	5 ^e Adjoint		
SITTER Benoît	Conseiller municipal délégué		
AUBERT Anita	Conseillère municipale		

BAUDOIN Bénédicte	Conseillère municipale		
BISCHOFF Karine	Conseillère municipale		
BLONDE Eric	Conseiller municipal		
BRAYE Dominique	Conseillère municipale		
BUESSLER Claude	Conseiller municipal		
CÔTE Isabelle	Conseillère municipale		
FINCK Jérôme	Conseiller municipal		
FRICKER Rose-Marie	Conseillère municipale		HIRTZ Nicolas
GRAMELSPACHER Corinne	Conseillère municipale		BELTZUNG Christophe
HIRTZ Nicolas	Conseiller Municipal		
NOVIOT Jean-Marc	Conseiller Municipal		
PELTIER Aurélien	Conseiller Municipal		
ROLL Jérémie	Conseiller Municipal		
SCHMITT Fernand	Conseiller Municipal		
SETIF Michel	Conseiller Municipal		
VILMIN Germaine	Conseillère municipale		DUDT Franck